

REGLEMENT

Le présent règlement répond à la règle technique de sécurité (RTS) du 11 juin 2011 et à la loi de juillet 2006

Article 1 DESCRIPTION

Le VOSGES CLASSIQUE RALLYE est une Randonnée Touristique de Régularité se déroulant sur la voie publique d'environ 600 km dont la moyenne horaire générale n'est jamais supérieure à 50 km/h.
La régularité est destinée à tous ceux qui recherchent un cadre sportif mais sans recherche de vitesse.
Une épreuve de régularité comporte un classement avec un premier et un dernier, mais en aucun cas n'est une course.

Article 2 ORGANISATION

L'association OSCAR RACING 17 Rue Georges Minette 88100 REMOMEIX

Adresse mail : contact@oscar-racing.fr

Comité d'organisation : Jean CONREAU - Joël SERNAGLIA - Yves MASSEROLI - Jacques LOCATELLI - Claude PERRIN - Jean Paul MICHEL - René ODILE - Pascal NOEL - Ghislain FINANCE – Bruno WAGNER – Daniel LAMBLE – Noël JACQUES – Josiane BOHN

Article 3 VEHICULES AUTORISES A PARTICIPER

VOSGES CLASSIC RALLYE catégorie **HISTORIQUE**

A caractère sportif régulièrement immatriculés avant le 31/12/1992

VOSGES CLASSIC RALLYE catégorie **PRESTIGE**

Grand Tourisme (GT) régulièrement immatriculés après le 31/12/2012

Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ à tout véhicule ne correspondant pas à l'esprit d'époque, de modifier ou de supprimer la catégorie PRESTIGE.

Article 4 PROGRAMME-HORAIRES

Ouverture des engagements : **1er septembre 2015**

Clôture des engagements : **15 mai 2016** ou enregistrement des **140 voitures**

Vendredi 24 juin : **Saint-Dié-Des-Vosges / Saint-Dié-Des-Vosges**

9 h 00 / 19 h 00 Accueil & Vérifications Administratives et Techniques

13 h 30 / 16 h 00 Départ suivant présentation au Parc pour le « Prologue »(facultatif)
170 km environ, 5 Zones de Régularité

Samedi 25 juin : **Saint-Dié-Des-Vosges / Croisette d'Hérival**

07 h 00 / 07 h 30 Accueil & Vérifications Administratives et Techniques

08 h 00 Départ 1ère voiture Etape 1 de 160 km environ, 5 Zones de Régularité
12 h 00 Arrivée de la 1ère voiture

Croisette d'Hérival / Saint-Dié-Des-Vosges

13 h 45 Départ 1ère voiture Etape 2, 165 km environ, 5 Zones de Régularité

18 h 00 Arrivée de la 1ère voiture

Présentation au public des voitures et équipages

20 h 30 Dîner

Dimanche 28 juin : **Saint-Dié-Des-Vosges / Saint-Dié-Des-Vosges**

08 h 00 Départ de la 1ère voiture Etape 3,

150 km environ, 3 Zones de Régularité

11 h 30 Arrivée 1ère voiture

13 h 00 Déjeuner et remise des prix

Article 5 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES & TECHNIQUES

Vérifications administratives : Vendredi 24 juin au Restaurant « **AU BUREAU** » 7 quai Jean d'Arc de 9 h 00 à 16 h 00 puis de 16 h 00 à 19 h 00 place Jules Ferry à Saint-Dié-Des-Vosges.

Vérifications techniques :

Vendredi de 9 h 15 à 19 h 00 place Jules Ferry

Chaque véhicule fera l'objet d'un contrôle visuel par le commissaire technique.

Seront contrôlés :

Les feux de route et de croisement

Les feux stop

Les clignotants

Le klaxon

Le bon maintien de la batterie

L'état des ceintures de sécurité

L'état et la conformité des pneumatiques

La présence de deux gilets fluo ainsi que d'un triangle

Un extincteur est vivement recommandé

D'une manière générale, les véhicules devront répondre aux caractéristiques du constructeur (échappement libre strictement interdit)

Les papiers du véhicule (carte grise, assurance et contrôle technique)

Si un de ces éléments est défaillant le départ pourra être refusé à l'équipage, s'il ne peut être réparé le jour avec le départ de l'épreuve.

Dans ce cas, les droits d'engagements seront remboursés, déduction faite des frais déjà engagés.

Chaque conducteur devra présenter aux organisateurs lors des vérifications administratives son permis de conduire valide.

Article 6 ASSURANCE

Le concurrent **reste seul responsable** des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en **aucun cas** de la responsabilité de l'organisation. C'est au **concurrent** de vérifier auprès de son assureur s'il est bien couvert pour ce type de manifestation. L'organisateur souscrira une police d'assurance en conformité avec les articles R 331-30 et A 331-32 du Code du Sport.

Article 7 ORDRE DE DEPART & NUMERO

Le départ sera donné de minute en minute dans l'ordre croissant des numéros sauf pour le PROLOGUE du vendredi où les voitures partiront suivant l'ordre de présentation aux vérifications administratives et techniques.

Article 8 CARNET DE ROUTE & CONTRÔLE DE PASSAGE

Au départ de l'épreuve, les participants recevront pour chaque étape un carnet d'itinéraire détaillé (Road Book). Ils seront tenus de suivre scrupuleusement le parcours ainsi défini.

Les Contrôles de Passage : C.P (Uniquement sur le routier) se feront uniquement par balise avec prise de l'heure de passage.

Navigation : Pas de cartographie, pas de fléché allemand ou arrête de poissons

Article 9 ZONES D'ETALONNAGE

Avant la première étape, un secteur repéré précisément, servira de base d'étalonnage pour le réglage des instruments de mesure.

Plusieurs semaines avant l'épreuve tous les participants recevront par mail un plan des Zones servant de base d'étalonnage pour le réglage de leurs instruments.

Plan également disponible sur notre site www.oscar-racing.fr rubrique « Vosges Classic »

Les distances relevées (au mètre) par l'organisation feront office de seule référence.

Article 10 ZONES DE REGULARITE

2 Types de Départ

Avec commissaires

Il sera donné toutes les minutes par les commissaires suivant la présentation des voitures sur la ligne de départ matérialisée par un panneau « **DEPART Z.R** » avec horloge BLUNIK



En auto start

Aucun commissaire présent, la ligne de départ sera matérialisée par un panneau « **DEPART Z.R** »

Exemple : Vous vous présentez devant le panneau à 15 h 05' 18" votre départ sera à 15 h 06' 00 .

Bien évidemment cette heure sera **celle de l'organisation** que vous aurez auparavant **programmée** dans votre montre ou horloge.

Nombre de Z.R = 17

8 Départs avec commissaires et **10** Départs en auto start

5 Z.R au Prologue - **5** Z.R au cours de l'étape N°1 - **5** Z.R au cours de l'étape N°2 - **3** Z.R au cours de l'étape N° 3 dont 1 sur le Circuit de Géoparc

Distance d'une Z.R = de 7 à 35 km

Nombre de prises de temps par Z.R = de **6 à 10** par Z.R soit sur l'ensemble du Vosges Classic plus de **100** .

Attention, pour des raisons de sécurité et de gêne il sera **INTERDIT** de stationner à moins de **50 m** de la ligne de départ de la Z.R. Si l'infraction est relevée par les commissaires, vous serez pénalisé **de 50 points**.

Article 11 CHRONOMETRAGE

Le chronométrage au 1/10^{ème} de seconde ainsi que les classements seront assurés par la société **BLUNIK**

Les transpondeurs installés dans les véhicules ne nécessiteront aucun branchement

Un délai de publication de **30** minutes après le passage de la dernière voiture vous permettra de consulter votre classement sur le site www.blunik.com

Pour le transpondeur, une caution de **100 €** sera demandée lors des vérifications techniques, elle sera restituée à la fin de l'épreuve lors de la récupération de celui-ci.

Article 12 DROITS D'ENGAGEMENT

Montant des droits d'engagement

Pour **2** personnes (hors hébergement) il est fixé à **450 €**.

Ils comprennent :

- La prime d'assurance souscrite par l'organisateur (conforme aux articles R 331-30 et A 331-32)
- 3 Road-Books précis, plus de 600 km (1 Prologue & 3 Etapes)
- 2 Plaques Rallye
- 2 Panneaux de portière
- La fourniture du transpondeur BLUNIK
- Café et viennoiseries à chaque départ matinal
- Accès aux collations et buvettes lors des pauses dans chaque étape
- Accès aux buvettes lors de toutes les arrivées (vendredi soir, samedi soir et dimanche midi)
- 2 Déjeuners le samedi
- 2 Dîners le samedi
- 2 Déjeuners le dimanche (remise des prix)

Les engagements doivent être impérativement accompagné du règlement.

Encaissement des chèques le **1er juin 2016**.

En cas de désistement avant le **1er mai 2016**, votre règlement vous sera retourné.

Après cette date, et en raison des frais engagés la somme restera acquise à l'organisation.

Pour **valider** votre enregistrement joindre chèque complété à l'ordre de OSCAR RACING

Pour nos amis étrangers

1. Nous adresser par courrier votre demande d'engagement
2. Effectuer de suite un virement bancaire de **100 €** (en cas de non respect la demande ne sera pas retenue)
3. Le solde devra **IMPERATIVEMENT** nous parvenir au plus tard avant le **1er mai 2016**
Passé ce délai l'engagement deviendra caduque et la somme de **100 € sera conservée** par l'organisateur pour couvrir les frais engagés.

Utiliser les références bancaires suivantes :

RIB 10278 06600 00020415501 78 / CCM SAINT DIE / IBAN FR76 1027 8066 0000 0204 1550 178
BIC CMCIFR2A

Article 13 ROUTES EMPRUNTEES

Toutes les routes empruntées sont carrossables et toutes goudronnées.

Le VOSGES CLASSIC RALLYE se déroule sur des routes ouvertes à la circulation, les participants devront en **permanence se conformer** aux prescriptions du Code de la Route, des Agents de l'Etat ou de la Force Publique, des arrêtés municipaux des villes et des localités traversées.

Dans les Zones de Régularité, afin de garantir l'ensemble des usagers et des riverains, l'organisateur adaptera la vitesse moyenne imposée au profil de la route et aux endroits traversés, une ou plusieurs fois par Z.R.

Article 14 PENALISATIONS

- Pointage en Retard ou en Avance au (C.H) contrôle horaire :1 Minute = 10 points
- Par seconde d'avance ou de retard dans une Zone de Régularité (Z.R) : 1 Seconde = 1 point
- Absence ou perte de la feuille de contrôle : 5 000 points
- Absence de temps dans un contrôle (balise) dans une Zone de Régularité (Z.R) 200 points
- Contrôle de Passage manqué (C.P)..... 50 points
- Avance de + 20 % dans les Zones de Régularité : Exclusion immédiate
- Infraction grave du Code de la Route : Exclusion immédiate
- Dans les villages non respect de la vitesse indiquée ou autorisée ... 500 puis 1000 points puis Exclusion
- Stationnement non autorisé au départ de Z.R (moins de 50 m) : 50 points

Article 15 CLASSEMENTS

Le PROLOGUE du vendredi est facultatif, il fera l'objet d'un classement à part.

Pour **respecter la sécurité** plusieurs moyennes seront appliquées, exemple **30 km/h** dans la traversée des villages.

L'équipage vainqueur sera celui qui aura obtenu le total de pénalisations le plus faible.

En cas d'égalité, les ex æquo seront départagés en fonction de leurs résultats dans la première Zone de Régularité du samedi, puis la deuxième et ainsi de suite...

Il sera établi :

- Classement Catégorie Historique
 - Classement Catégorie Prestige
 - Classement féminin (Coupe des Dames)
 - Classement Challenge TEAM (3 véhicules Classés Historique ou Prestige).
 - Le plus GRAND TEAM par le nombre sera récompensé
- Aucun prix en espèces ne sera distribué.

Article 16 PUBLICITE

Les Organisateur se réservent le droit d'apposer sur les véhicules des participants une ou plusieurs publicités : plaques de rallye, numéros de portières, bandeau de pare-brise.

Les publicités des participants devront impérativement laisser libre ces emplacements.

Article 17 REGLES DE SECURITE

Nous vous rappelons que les Rallyes de Régularité ne se jugent à aucun moment sur la vitesse et que par prudence pour vous-même et les autres usagers de la route doit-être votre priorité à tout instant.

En cas d'accident avec un tiers **votre responsabilité sera engagée**.

Pour vous aider à respecter ces consignes, n'oubliez pas les particularités suivantes du règlement :

- Vous devez respecter toutes les règles du code de la route en permanence
- Dans les Zones de Régularité, la moyenne imposée passe à 30 km/h dans les villages ou zones d'habitations. Chaque jour des contrôles et prises de temps seront placés dans ces secteurs

Merci de respecter toutes ces consignes.

Du comportement de chacun dépend l'avenir des épreuves de régularité

Article 17 APPLICATION DU REGLEMENT & REGLES DE BONNE CONDUITE

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions des organisateurs.

Lors de son engagement chaque participant devra signer un « abandon de recours ».

Si ce document n'est pas accepté et signé par le Pilote & Copilote l'engagement ne sera pas retenu

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel.

Aucune réclamation ne sera admise en raison du caractère amical de la manifestation.

Les organisateurs se **réservent le droit d'apporter toute modification** au présent règlement, ainsi qu'au programme de la manifestation.